

FORMALISER L'INFORMEL AU RWANDA : DES FOURS À BRIQUES ET TUILES ARTISANAUX AUX FOURS MODERNES

par An Ansoms, Andreia Lemaître et Jude Murison¹

Abstract

The policy of the Government of Rwanda to formalize the informal sector has affected local livelihoods. This paper acknowledges the accomplishments of the Government in improving the business climate. However, its efforts to attract large-scale, capital-intensive projects have discouraged small-scale investment initiatives by local entrepreneurs. Through a case study on the brick and tile business in two rural settings in Rwanda, we analyse how the transition from the informal to the formal sector can have negative impacts on employment creation and local livelihoods.

1. INTRODUCTION

Après une guerre civile dévastatrice de 1990 à 1994 et le génocide de 1994, le processus de reconstruction post-conflit du Rwanda semble ambigu. D'un côté, le pays est caractérisé par une structure de gouvernance autoritaire qui vise à « diriger » la vie sociale de ses citoyens. Il y a très peu de place pour une dissidence de la part d'une société civile combative, et un manque de liberté de presse². D'un autre côté, les efforts de reconstruction économique ont montré des résultats impressionnants. En termes de stabilité macroéconomique, le Rwanda a obtenu des résultats particulièrement bons. En effet, comme le souligne le Fonds monétaire international (FMI), la croissance a été d'environ 8 % par an au cours de la dernière décennie³. Lors de cette décennie également, il y a eu des réalisations considérables en matière d'éducation et de santé⁴. Et, alors que les améliorations en matière de gouvernance politique ont été pauvres, les bailleurs internationaux ont

¹ Les auteurs remercient Nilgün Gökçür pour ses commentaires et suggestions approfondis. Ils remercient également pour leurs apports Danielle De Lame, Filip Reyntjens et Susan Thomson. Cet article a été publié précédemment dans : HILLENKAMP, I., LAPEYRE, F., LEMAÎTRE, A. (eds.), *Securing Livelihoods: Informal Economy Practices and Institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2013. Nous remercions Oxford University Press pour leur autorisation de publier une traduction de cet article en français.

² LONGMAN, T., "Limitations to Political Reform: The Undemocratic Nature of Transition in Rwanda", in STRAUS, S., WALDORF, L. (eds.), *Remaking Rwanda: State Building and Human Rights after Mass Violence*, Wisconsin, Wisconsin University Press, 2011, pp. 25-47. REYNTJENS, F., "Constructing the truth, dealing with dissent, domesticating the world: Governance in post-genocide Rwanda", *African Affairs*, vol. 110, no. 438, 2011, pp. 1-34.

³ IMF, *2010 Article IV Consultation and First Review under the Policy Support Instrument*, IMF Country Report No. 11/19, Washington, International Monetary Fund, 2011, p. 5.

⁴ UNDP, "Turning Vision 2020 into Reality: From Recovery to Sustainable Human Development", in *National Human Development Report Rwanda 2007*, United Nations Development Programme, Rwanda, 2007.

applaudi le gouvernement du Rwanda pour ses compétences technocratiques. L'aide est considérée comme étant allouée efficacement. Selon les Indicateurs de Gouvernance de la Banque mondiale, le Rwanda apparaît parmi les 30 % de pays dont les performances sont les meilleures en termes de *contrôle de la corruption*, et plus de 50 % de tous les pays font moins bien que le Rwanda en termes d'*efficacité du gouvernement*, ce qui mesure les capacités d'un pays au niveau de la fourniture du service public et la bureaucratie étatique⁵.

Cette image positive a joué un rôle essentiel pour attirer de nouveaux investissements, nationaux et étrangers. Entre 2006 et 2011, l'investissement privé a cru de plus de 12 % du PIB, un accroissement six fois supérieur à celui de la décennie précédente⁶. Cela semble prometteur, étant donné que l'un des piliers de *Vision 2020*⁷ met l'accent sur l'importance d'un développement conduit par le secteur privé⁸. L'objectif principal est d'impliquer étroitement le secteur privé dans le processus de croissance et de lui assigner un rôle clé au sein des politiques de réduction de la pauvreté.

Dans le présent article, nous montrons comment les politiques du gouvernement rwandais ont, de fait, attiré du capital en facilitant les opérations à large échelle, autrement dit les projets exigeant un gros capital. Par ailleurs, les politiques promouvant un secteur privé formalisé ont découragé les investissements à petite échelle, et ainsi les initiatives au niveau local. En particulier, nous discutons ici du cas de la production traditionnelle de briques et tuiles, qui était l'une des activités génératrices de revenu et créatrices d'emploi non agricole les plus importantes dans les communautés rurales du Rwanda. Des réglementations environnementales interdisent aujourd'hui les fours traditionnels utilisés par des entrepreneurs locaux. En conséquence, ces fours ont été remplacés par des fours modernes utilisés par des entrepreneurs (ou des coopératives) enregistrés officiellement et payant des taxes, contrairement à ceux opérant informellement. Nous étudions l'impact de cette transition sur la création d'emploi et sur les conditions de vie locales.

Le matériau d'enquête utilisé dans ce chapitre se base sur une recherche menée en deux phases : An Ansoms a enquêté sur les modes de vie ruraux en 2007 dans six lieux différents dans la province du Sud⁹. Dans deux de ces lieux, l'un relativement proche de Kigali (que nous nommons « lieu A »)

⁵ WORLD BANK, *World Bank Governance Indicators*, en ligne à : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.asp>, consulté le 10 avril 2014.

⁶ IMF, *op. cit.*

⁷ *Vision 2020* fut développé en 2000, esquissant le principal programme du gouvernement rwandais et les piliers stratégiques destinés à permettre d'atteindre des objectifs de développement spécifiques pour l'année 2020.

⁸ GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Rwanda Vision 2020*, Kigali, Ministry of Finance and Economic Planning, 2000.

⁹ Pour davantage d'information, voir ANSOMS, A., "Views from below on the pro-poor growth challenge: The case of rural Rwanda", *African Studies Review*, vol. 53, no. 2, 2010, pp. 97-123.

et l'autre relativement proche de Gitarama (que nous nommons « lieu B »), la production de briques et tuiles était une activité gagne-pain majeure qui impliquait une large proportion de la population locale. En 2011, Ansoms et Murison sont retournés dans ces villages pour poursuivre la recherche, évaluant sur le terrain l'impact des politiques rurales du gouvernement rwandais. Durant les deux phases de la recherche, entre 14 et 20 entretiens *focus group* par lieu (de 4 à 7 personnes) ont été menés, avec des chefs de village et avec diverses catégories socioéconomiques (voir tableau 2).

2. FAIRE DES AFFAIRES AU RWANDA

Comme mentionné plus haut, le Rwanda attire de manière croissante l'investissement privé. En effet, le gouvernement rwandais a déployé de grands efforts dans la création d'un environnement propice à l'investissement. Ces dernières années, son classement dans les « listes rouges » du commerce international s'est énormément amélioré. La *qualité réglementaire* par exemple – mesurant la présence, l'absence et l'impact de politiques défavorables au marché – s'est constamment améliorée depuis 2007¹⁰. Plus spectaculaire encore a été la montée du Rwanda dans le classement du rapport de 2010 de la Banque mondiale *Doing Business*, à savoir de la 143^{ème} place (en 2009) à la 67^{ème} place (en 2010). À ce moment, le Rwanda faisait figure de « meilleur réformateur mondial ». Le rapport de la Banque mondiale félicitait le Rwanda pour les réformes en matière de loi commerciale, les améliorations dans les régulations facilitant l'accès au crédit et les mesures prises pour accélérer l'enregistrement du commerce et de la propriété¹¹. Depuis lors, les progrès ont continué : en 2014, le Rwanda était classé parmi les 32 meilleurs acteurs mondiaux. Ainsi, le Rwanda dépasse même les standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en termes de procédures quand il s'agit de démarrer une entreprise enregistrée formellement : au Rwanda, cela requiert à peine deux procédures, prend deux jours, et implique des coûts équivalant à 4,4 % du revenu par tête d'habitant¹².

Cependant, un récent rapport de consultants, analysant les obstacles au développement durable d'une participation accrue du secteur privé, concluait que, malgré l'ouverture apparente aux initiatives économiques, il y a une grande concentration économique au sein des entreprises de taille moyenne et large dans le secteur formel. Une proportion considérable du secteur formel est dominée par des entreprises partiellement privatisées et par des entreprises

¹⁰ WORLD BANK, *op. cit.*

¹¹ WORLD BANK, *Doing Business 2010: Reforming through difficult times*, Washington, World Bank, 2010.

¹² WORLD BANK, *Doing Business 2014: Understanding Regulations for Small and Medium-Size Enterprises*, Washington, World Bank, 2014.

publiques émergentes. Celles-ci opèrent seules ou dans des arrangements de coentreprise avec des grands investisseurs privés nationaux proches du parti politique au pouvoir¹³. Plus important encore est le fait que la création d'emplois par des entreprises enregistrées formellement aurait été seulement de 8 810 emplois par an entre 2006 et 2010, un nombre bien inférieur aux 120 000 à 125 000 emplois estimés nécessaires par la Banque mondiale pour pouvoir absorber la force de travail qui est grande et croissante¹⁴.

La pression démographique croissante et la rareté de la terre privent chaque jour davantage les jeunes d'une perspective d'avenir viable en tant que paysans. Dès lors, l'un des enjeux fondamentaux pour le futur du Rwanda est la manière dont pourront être créés suffisamment d'emplois qui permettront aux jeunes peu qualifiés de participer au « succès économique » rwandais¹⁵. Selon Gökğür, la seule alternative « pour le volume de nouveaux arrivants » est que ceux-ci soient absorbés dans le secteur informel – entreprises micro et familiales non agricoles »¹⁶.

Il existe un secteur informel extrêmement fragmenté et compétitif au sein duquel 115 279 micro-entreprises et 615 108 entreprises familiales non agricoles se sont développées¹⁷. Jusqu'à récemment, les régulations du gouvernement interféraient peu avec ces activités informelles. Toutefois, depuis peu, les acteurs de petite échelle opérant dans le secteur informel ont été confrontés de manière croissante à un nouvel ensemble de régulations, une taxation accrue et des exigences formelles pour l'enregistrement de leur initiative. En termes de taxation, « toute personne qui entreprend des activités commerciales doit payer une taxe de licence de commerce... déterminée selon le type d'initiative et sa localisation »¹⁸. Pour les activités opérant à large échelle, la plupart de ces taxes ne constituent pas un poids important, tandis qu'elles représentent un obstacle considérable, voire insurmontable, pour des entrepreneurs de petite échelle. Plus important encore est le fait des régulations qui tentent de formaliser le secteur informel ; les exigences formelles découragent les initiatives d'investissement à petite échelle au niveau local, et obligent parfois les entrepreneurs informels à cesser leurs activités.

Il y a différentes illustrations de ce phénomène. Sommers¹⁹, par exemple,

¹³ GÖKGÜR, N., *Formulating a Broad-Based Private Sector Development Strategy for the Ministry of Trade and Industry*, Rwanda, Inception Report, juin 2011.

¹⁴ *Ibidem*, p. 9.

¹⁵ ANSOMS, A., ROSTAGNO, D., "Rwanda's *Vision 2020* halfway through: What the eye does not see", *Review of African Political Economy*, vol. 39, no. 133, 2012, pp. 427-450.

¹⁶ GÖKGÜR, N., *op. cit.*, p. 9.

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ BUMBAKARE, C., *Local Taxes as Impediment for SME formalization: What is being Done*, Report written by the Commissioner for Domestic Taxes, Kigali, Rwanda Revenue Authority, 2009, pp. 5-6.

¹⁹ SOMMERS, M., *Stuck: Rwandan Youth and the Struggle for Adulthood*, Athens, The University of Georgia Press, 2012.

montre comment l'interdiction de la vente en rue, définie comme du « commerce désorganisé », a un impact négatif sur les moyens économiques d'existence des jeunes de Kigali. Il note que « ce qui s'en est suivi est une sorte de jeu économique du chat et de la souris, impliquant des personnes tentant de vendre des biens sans être saisis et des officiers du gouvernement en quête précisément de ce type de comportement économique »²⁰. De même, le petit commerce informel est interdit dans la ville de Kigali. Les marchés de ce type de commerce dans le centre-ville ont été fermés et déplacés à une distance significative du centre. Il y a également une régulation croissante des marchés ruraux qui vise à diriger toute l'activité économique vers des espaces gérés par le gouvernement. Les petits commerçants de ces marchés doivent avoir une licence officielle pour y opérer, et les tentatives des paysans de « vendre sur la route » sont découragées par un système d'amendes (lieu A, 2011). Toute aussi inquiétante est l'interdiction généralisée de circuler à vélo sur les routes goudronnées²¹. Cette décision est présentée comme une mesure de précaution, dans la mesure où la plupart des accidents de vélo auraient lieu sur des routes asphaltées. Mais cela empêche des paysans et les petits commerçants locaux d'atteindre le marché s'ils n'opèrent pas à une échelle qui leur permette d'acheter ou de louer un camion pour le transport. Étant donné le nombre limité de commerçants opérant à plus grande échelle, cela affecte également négativement le pouvoir de négociation des paysans locaux pour obtenir un bon prix pour leurs produits. D'autres régulations, telle que l'obligation pour les personnes de porter des chaussures lorsqu'elles entrent dans les marchés, compliquent de manière croissante la vie locale.

Un autre argument utilisé par le gouvernement du Rwanda pour défendre l'interdiction de certaines activités informelles se réfère à la protection de l'environnement. En 2006 par exemple, le Rwanda interdit l'utilisation de sacs plastiques. Bien que la pollution causée par le plastique soit une réelle préoccupation en Afrique, une telle interdiction a eu d'importantes conséquences négatives sur les commerçants opérant à petite échelle. L'argument environnemental fut également utilisé pour déconsidérer les fours traditionnels en briques. La crainte, légitime, était que le bois consommé par le processus de cuisson contribue à la déforestation. Depuis 2003, la cuisson dans des fours traditionnels a donc été interdite pendant certaines périodes, bien que non officiellement tolérée à d'autres. Ainsi, les Rwandais ont vécu dans une insécurité constante, relative au fait de savoir si leur investissement dans un four traditionnel serait payant, ou si leurs fours seraient détruits et leurs produits confisqués avant qu'ils ne puissent bénéficier de leur investissement. Depuis 2010, l'interdiction a été imposée formellement et

²⁰ *Ibidem*, p. 36.

²¹ SYFIA GRANDS LACS, « Rwanda : le vélo interdit en ville sur les grands axes », en ligne à : www.syfia-grands-lacs.info, consulté le 12 décembre 2011.

tous les fours traditionnels ont été détruits. Les gens font aujourd'hui face à de fortes amendes et des peines de prison s'ils continuent à cuire des briques et des tuiles dans des fours traditionnels (voir aussi la section 3).

Nous reconnaissons que le Rwanda a réalisé des progrès spectaculaires pour faciliter le développement d'entreprises qui opèrent à large échelle dans le secteur formel. Les nouveaux propriétaires et opérateurs peuvent demander l'autorisation d'opérer via l'Internet ; ils opèrent dans un environnement où la corruption est faible et les droits de propriété garantis ; et ils ne sont pas (ou rarement) confrontés à des malversations qui sont souvent présentées comme « typiques » dans le contexte africain. Cependant, ces politiques, conçues pour des entreprises à large échelle, nuisent aux initiatives à petite échelle issues de l'importante économie informelle du Rwanda. Des mesures pour protéger l'environnement, promouvoir la sécurité et renforcer l'économie formelle et nationale ont marginalisé de manière croissante les entrepreneurs informels et, dans certains cas, les ont même obligés à cesser leur activité d'un jour à l'autre. Dans la section suivante, nous examinons par un cas concret comment tout cela a pu affecter la création d'emploi et les moyens d'existence locaux.

3. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BRIQUES ET TUILES AU RWANDA

Il y a peu d'information sur la production de briques et tuiles au Rwanda, mis à part celle fournie par Jefremovas²². Cette production est « l'une des sources les plus importantes d'emploi rural non agricole dans le pays »²³. La recherche de Jefremovas fut menée entre 1984 et 1989, de manière bien plus approfondie que la nôtre. En effet, la production de briques et tuiles est seulement l'une des activités fournissant des moyens d'existence que nous avons étudiées. De plus, l'activité avait déjà été arrêtée officiellement environ deux ans avant notre premier travail de terrain approfondi en 2007, nous contraignant à compter principalement sur des données issues de la mémoire. Néanmoins, l'information que nous avons collectée sur la manière dont la production artisanale de briques et tuiles étaient organisée dans les années 2000 est fortement concordante avec l'analyse de Jefremovas sur la manière dont cette activité était menée dans les années 1980. Les similarités entre la production traditionnelle de briques et tuiles avant la guerre et après la guerre tranchent fortement par rapport à la situation actuelle. Les fours traditionnels possédés localement ont disparu et sont, dans certains cas, remplacés par des fours modernes qui fonctionnent fort différemment.

²² JEFREMOVAS, V., *Brickyards to Graveyards: From Production to Genocide in Rwanda*, New York, State University of New York Press, 2002.

²³ *Ibidem*, p. 21.

3.1. La fabrication traditionnelle de briques et tuiles : travail, investissement en capital et argile

Dans la production de briques et tuiles, il y a différents types de fours traditionnels (décrits longuement par Jefremovas²⁴). Les types les plus communs étaient – avant et après 1994 – des fours temporaires pour la production de briques, et des fours en briques d'adobe davantage permanents pour la production de tuiles. Les fours temporaires étaient entièrement désassemblés après le processus de cuisson. La qualité de leurs briques était variable, dépendant de la proximité des briques avec les orifices de cuisson. Les fours temporaires consommaient une quantité importante de combustible – généralement du bois. Comme observé par Jefremovas, « les fours temporaires exigeaient peu ou pas d'investissement et leur taille était complètement flexible »²⁵. Dans les années 1980, la capacité moyenne était d'environ 60 000 à 75 000 briques par four par cycle de cuisson, et nos propres données n'indiquent pas de changement important à ce niveau après 1994.²⁶ Les fours fabriquant des tuiles étaient des structures plus permanentes, construites en briques d'adobe. Leur capacité moyenne dans les années 1980 était de 3 000 à 5 000 tuiles.²⁷ Les fours à tuiles en adobe consommaient aussi beaucoup de bois, et produisaient des tuiles d'une qualité variable en comparaison avec les fours améliorés²⁸.

Jefremovas différencie trois types d'organisation du travail dans la production de briques et tuiles : une production paysanne à petite échelle, de grandes entreprises capitalistes et des coopératives.

Les petites productions se développaient dans des zones où l'accès aux marais pour l'extraction d'argile était relativement libre. Le travail employé dans ces productions à petite échelle pouvait être organisé de différentes manières. Les entrepreneurs actifs dans ces productions (1) soit travaillaient pour leur propre compte, (2) soit employaient des ouvriers et travaillaient avec eux, (3) soit encore travaillaient dans un groupe avec d'autres investisseurs (généralement de deux à cinq amis, chacun apportant et repartant avec son propre lot de briques mais les cuisant ensemble). Il est intéressant de noter qu'une personne pouvait combiner ces trois formes d'organisation du travail sur une période d'un an. Notre recherche sur la production de briques et tuiles post-1994 révèle les mêmes modes d'organisation. Dans le lieu B, certaines personnes avaient leur propre espace et leurs propres fours, tandis que d'autres

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ *Ibidem*, p. 22.

²⁶ Selon Jefremovas, plus la capacité du four est grande, plus petit est le pourcentage de briques perdues pendant le processus de cuisson.

²⁷ Il n'y avait pas de données suffisantes pour estimer cela dans les deux lieux d'enquête pour la période post-1994.

²⁸ JEFREMOVAS, V., *op. cit.*

louaient une espace au sein duquel ils construisaient des fours temporaires. L'avantage de cuire les briques ensemble était le fait qu'un four plus large pouvait être construit, ce qui réduisait les pertes dans le nombre de briques mal cuites du côté extérieur du four.

Un deuxième type d'organisation du travail, les entreprises à large échelle, émergeait généralement dans des zones où l'accès aux sols argileux (marais) était contrôlé par quelques individus et/ou où des investisseurs en fours étaient capables de garantir l'accès à de larges marchés urbains. Les briques et tuiles produites ainsi étaient souvent vendues sur une base contractuelle. Dans presque tous les cas, les investisseurs avaient d'autres occupations, et donc réalisaient rarement le travail physique eux-mêmes ; ils employaient plutôt des gens travaillant à la pièce. Cela s'est confirmé dans notre propre recherche. Dans le lieu A, la zone la plus large du marais fut confisquée par l'État en 1997, et fournie en concession au groupe d'affaires Madhivani pour la production de canne à sucre.²⁹ Il en a résulté que l'accès aux terres argileuses est devenu bien plus restreint. L'un de nos interviewés observait : « Le fait que Madhivani ait occupé le marais signifie que beaucoup de personnes ont perdu leurs terres argileuses où ils faisaient des briques » (lieu A, 2011). Un autre soulignait le fait que « les personnes n'avaient plus de place pour travailler parce que tout était pris par Madhivani » (lieu A, 2011). Seules des parcelles dans les environs immédiats du marais avaient encore les dépôts d'argile nécessaires. Ces sols étaient de manière croissante contrôlés (déjà possédés ou achetés) par des gens plus aisés investissant dans des entreprises de briques et tuiles à grande échelle.

Un troisième mode d'organisation du travail est le regroupement d'entrepreneurs au sein de structures coopératives. En effet, dans les années 1980 déjà, les autorités tentèrent de renforcer leur contrôle sur la production de briques et tuiles en exigeant des entrepreneurs qu'ils se regroupent en structures coopératives. Lorsque les coopératives se situaient dans les zones où l'accès à l'argile était relativement libre, leur fonctionnement était limité. Elles existaient en effet alors surtout pour se conformer aux réglementations gouvernementales. Jefremovas observa que, dans l'un des villages, « beaucoup d'hommes ont mentionné qu'ils travaillaient 'temporairement' pour eux-mêmes, bien qu'étant membres d'une coopérative pour éviter tout trouble potentiel avec les autorités locales »³⁰. Dans les villages où l'accès aux terres argileuses était limité, les structures coopératives étaient formées principalement dans le but d'assurer l'accès à l'argile. Jefremovas

²⁹ La concession totale était d'environ 3 000 hectares. Concernant l'impact sur les moyens d'existence locaux de cette acquisition de terre à large échelle, voir ANSOMS, A., « Privatisation's bitter fruit: The case of Kabuye Sugar Works in Rwanda », *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2008-2009*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 55-71.

³⁰ JEFREMOVAS, V., *op. cit.*, p. 52.

décrit comment un groupe d'hommes se présentaient comme formant une coopérative, parce que « il leur aurait été difficile d'avoir accès à la terre sans s'appeler une 'coopérative' »³¹. Cependant, en réalité, chacun travaillait pour lui-même.

À côté des entrepreneurs, il y avait également des ouvriers travaillant dans la production de briques et tuiles. Ils étaient engagés par des entreprises à large échelle, de même que par des entrepreneurs de petite échelle (bien que tous les producteurs de petite échelle n'employaient pas de la force travail). Jefremovas³² différencie quatre catégories d'ouvriers :

- (i) le travail qualifié, s'occupant de l'extraction de l'argile et de la formation et du séchage des briques et des tuiles ;
- (ii) le travail non qualifié, ayant la charge de transporter les briques et les tuiles vers le four ;
- (iii) le travail qualifié (*maçons*) construisant le four et supervisant le processus de cuisson du four ;
- (iv) le travail non qualifié (*aide-maçons*), réalisant le travail manuel de cuisson du four.

Nos propres données confirment que ces quatre catégories de travail continuent d'exister dans la production traditionnelle de briques et tuiles après 1994. Le tableau 1 fournit une vue d'ensemble approximative des salaires de ces quatre catégories de travail, dans les années 1980 et aux alentours de 2005 lorsque la production traditionnelle de briques et tuiles était encore autorisée. Les salaires sont indicatifs, et peuvent varier de manière considérable en fonction de la capacité physique du travailleur, de la saison où le travail est réalisé et de la localisation de la production de briques et tuiles. Afin de replacer les prix et les salaires dans leur contexte, nous avons ajouté l'indice des prix à la consommation, avec 1985 comme année de base.

³¹ *Ibidem*, p. 54.

³² *Ibidem*.

Tableau 1 : Analyse comparative des taux de salaires pour différentes catégories de travail dans la production de briques et tuiles

1985	2005	2010
<i>indice des prix à la consommation</i>		
100	587	909
<i>taux de change (FRW par PPP USD)</i>		
175	1671	1281
ANNÉES 1980	APRÈS 1994 DANS LE SYSTÈME « TRADITIONNEL » (AUTOUR DE 2005)	DANS LE SYSTÈME « MODERNE » (2011)
<i>prix par brique séchée</i>		
0,5 FRW par brique – capacité de 700 à 750 briques par jour 1 FRW par tuile – capacité de 400 tuiles par jour	2 – 3 FRW par brique dans le lieu A, avec une capacité de 500 à 800 briques par jour 2 FRW par brique dans le lieu B	2 – 3 FRW par brique dans le lieu A 2 FRW par brique dans le lieu B, 10 FRW par tuile dans le lieu B
<i>transport des briques au four</i>		
100 FRW pour 1 000 briques	800 FRW pour 1 000 briques dans le lieu A pas de données pour le lieu B	600 – 1 000 FRW pour 1 000 briques (2000 FRW si la distance est longue) dans le lieu A 1 FRW par brique – capacité de 100 briques par heure dans le lieu B
<i>salaires du travailleur qualifié (maçon) – responsable de la construction du four</i>		
250 FRW – 350 FRW par jour	Variante de 600 à 2 500 FRW par jour, mais en majorité aux alentours de 2 000 FRW	Des <i>maçons</i> ne sont plus nécessaires pour construire des fours. Cependant, charger les briques dans le four moderne requiert des qualifications spécifiques, pour lesquelles la paie est de 500 FRW par jour dans le lieu A.
<i>salaires du travailleur non-qualifié (aide-maçon)</i>		
100 FRW par jour	Variante de 300 à 1 200 FRW par jour, mais généralement aux alentours de 1 000 FRW	1 000 – 1 200 FRW par jour (lieu A)
<i>salaires du travailleur agricole non qualifié</i>		
	Lieu A : 300 – 500 FRW par jour (2007) Lieu B : 300 – 400 FRW par jour (2007)	Lieu A : 700 – 800 FRW par jour Lieu B : 500 FRW par jour

Sources : Jefremovas³³ (pour les données relatives aux années 1980) ; les données des deux autres colonnes ont été récoltées lors de notre propre recherche de terrain en 2007 et 2011. L'indice des prix à la consommation a été calculé sur base des *Indicateurs de Développement de la Banque mondiale* avec comme année de base 1985³⁴. Note : FRW = francs rwandais.

³³ *Ibidem*.

³⁴ WORLD BANK, *World Development Indicators*, CD-ROM, 2012.

Dans l'ensemble, pendant la période 1985-2005, l'augmentation de salaire pour les quatre catégories de travail était plus ou moins en phase avec l'accroissement de l'indice des prix à la consommation. Surtout, les salaires gagnés dans la production de briques et de tuiles étaient significativement plus élevés que ce que les gens auraient pu gagner en tant que travailleurs temporaires agricoles. Outre le fait des salaires plus élevés, les personnes interviewées ont également mentionné qu'un avantage important du travail dans la production de briques et tuiles est la possibilité d'obtenir un prêt de la part de l'investisseur.

3.2. Formaliser l'informel : des fours traditionnels aux entreprises modernes

La cuisson traditionnelle de briques et tuiles fut interdite vers 2006 dans le lieu A et vers 2007 dans le lieu B, et, après un délai de grâce temporaire, l'activité a été à nouveau interdite dans les deux lieux vers août 2010. Les personnes interviewées ont, dans les deux lieux, souligné une détérioration des conditions générales de vie lorsque cette option de revenu disparut. En effet, les gens qui étaient actifs dans la cuisson de briques et de tuiles ont perdu une source de revenu alternative à leurs activités agricoles. Cela concerna une large partie de la population, étant donné que « tout le [une grande partie du] *umudugudu* [village] travaillait là ; cela nous permettait de travailler sans être contraints par les saisons » (lieu A, 2007). Dans le lieu B, les personnes interviewées ont estimé qu'« environ 80 % de l'*umudugudu* était actif dans cette activité ; même des personnes de [autre endroit] viennent dans notre *umudugudu* pour travailler dans les fours ». Un des répondants expliquait que « lorsque l'activité est devenue interdite, nous sommes un peu morts » (lieu B, 2011).

Lorsque l'activité fut interdite, la population locale résista initialement. Les autorités usèrent alors de force pour confisquer les briques et mirent plusieurs personnes en prison. L'un de nos interviewés mentionna avoir passé 13 jours en prison parce qu'il avait produit les briques pour construire sa propre maison. Les forces de l'ordre locales le prirent, et il fut détenu par le secrétaire exécutif de la *cellule*³⁵ (lieu B, 2007). En 2011, les personnes interviewées signalèrent qu'il y avait différents types d'amendes s'ils étaient pris dans une activité de cuisson traditionnelle de briques ou de tuiles. Une personne raconta que son four fut trouvé par la police et détruit. C'était en 2006 ou 2007, juste après l'interdiction. Il prit la fuite et se tint à distance pour un temps afin d'éviter de devoir payer une amende qui aurait détourné l'argent dont il avait besoin pour ses nécessités de base. Au moment de notre recherche en 2011,

³⁵ La *cellule* est l'unité administrative équivalente à un groupe de collines. Cela rassemble plusieurs *imidugudu* ou « villages ».

les gens étaient trop prudents et craintifs que pour construire un grand four traditionnel, étant donné que la sentence – selon les personnes interviewées dans notre recherche – était estimée à 2 à 5 ans de prison, avec une amende de 500 000 FRW. Cependant, certaines personnes osèrent construire des petits fours dans leur enclos (voir aussi la section 3.3), risquant des amendes de 50 000 FRW. Une autre amende, estimée à 50 000 FRW, était due si des gens étaient pris à couper et transporter du bois sans autorisation (lieu B, 2011). À travers ce système d'amendes et de menaces d'emprisonnement, les autorités ont été en mesure d'abolir une activité génératrice de moyens d'existence et l'une des plus importantes opportunités d'emploi non agricole dans les zones rurales.

Il était cependant prévu que la cuisson traditionnelle de briques et de tuiles serait remplacée par des systèmes plus modernes au sein de l'économie formelle. Au moment de notre recherche en 2007, les gens avaient très peu d'informations sur la manière dont la production de briques et tuiles serait organisée dans un futur proche. Certains mentionnaient que les fours traditionnels seraient encore autorisés, mais seulement si les gens obtenaient auparavant une permission du ministère de l'Environnement et de toutes les autorités locales compétentes. D'autres pensaient qu'ils devaient « travailler ensemble » dans des structures associatives ou coopératives. Dans le lieu A, certaines personnes étaient davantage informées et elles montèrent une coopérative qui serait autorisée à réactiver la production de briques et tuiles. Un interviewé mentionna que chaque membre devait contribuer par une cotisation de 450 000 FRW³⁶. Le fonds de roulement total de la coopérative était d'environ 5 millions de FRW, et celui-ci augmenterait si des membres additionnels venaient à rejoindre la coopérative. Il n'était pas encore clair pour eux si, dans le futur, ils seraient autorisés à travailler avec des fours traditionnels ou s'ils devraient utiliser des fours modernes. Comme mentionné par un interviewé : « Nous sommes obligés de suivre les lois et directives de l'État sur la protection de l'environnement. Mais l'État n'a pas arrêté notre activité parce que nous usons des fours traditionnels ; il l'a stoppée parce que nous utilisons du bois pour la combustion » (lieu A, 2007). Un autre ajouta qu'ils seraient probablement autorisés à utiliser des fours traditionnels s'ils utilisaient, au lieu du bois, des écorces de café ou des sciures issues des déchets de menuisiers.

Au moment de notre recherche de 2011, la situation s'était légèrement éclaircie. Dans le lieu B, des entrepreneurs externes avaient repris la production de briques et tuiles avec des fours modernes, améliorés. Les personnes interviewées estimaient le coût d'un tel four à 3 millions de FRW, ajoutant que « nous ne sommes pas capables de dégager une telle somme ». Les entrepreneurs

³⁶ Ce montant représente cinq fois le niveau de consommation annuel de quelqu'un vivant au seuil de pauvreté (90 000 FRW par équivalent-adulte par année en 2006).

sont principalement des hommes d'affaires de Gitarama (une ville dans la proximité du lieu), opérant avec une licence formellement reconnue (lieu B, 2011). Dans le lieu A, la coopérative mentionnée ci-dessus avait obtenu la personnalité juridique et une autorisation formelle d'opérer, et elle avait utilisé son fonds de roulement pour construire un four moderne. Des fours améliorés existaient déjà avant 1994, mais étaient relativement impopulaires étant donné le grand investissement nécessaire pour les construire et la connaissance spécialisée indispensable pour les faire fonctionner. Jefremovas observa que, dans les années 1980, « des propriétaires sont allés voir de nouveaux types de fours promus par le gouvernement mais aucun n'était intéressé. Ils étaient trop chers et pas très productifs, malgré de petites épargnes de combustible et de grandes augmentations de qualité... Les propriétaires ne souhaitaient pas investir davantage que ce qu'ils pourraient récupérer en une simple cuisson »³⁷. Aujourd'hui, cependant, les fours améliorés sont officiellement le seul type de four permis. Le fait que la coopérative obtint la permission pour cuire des briques et des tuiles est en partie dû à son investissement dans un four moderne. Cependant, nous ne voyons pas tout-à-fait clairement si oui ou non les autorités locales toléraient encore l'utilisation par la coopérative de fours traditionnels. En effet, certains indices indiquent que c'était le cas, mais aucun ne voulait le confirmer ouvertement. Il est clair cependant que la coopérative payait des taxes au gouvernement rwandais en échange de la permission formelle d'opérer.

La coopérative fonctionna pour la première fois pendant la saison des briques de 2010 (de juin à septembre). À cette époque, elle comptait environ 14 membres, dont plusieurs n'étaient pas des locaux. Les membres locaux étaient principalement ceux qui avaient accès à l'argile. Une personne décrivait comment ils ont consolidé l'argile disponible et apporté cela dans la coopérative. Mais des membres extérieurs ont également rejoint la coopérative, comme souligné par l'un des interviewés : « Il y a même ceux qui viennent de Ruhengeri [ville au nord du pays, et très loin du lieu en question] » (lieu A, 2011). Un membre de la coopérative expliqua qu'ils fournissaient de l'emploi pour des transporteurs et des chargeurs de briques. De plus, ils achetaient des briques aux fabricants de briques pour 3 FRW la pièce. Aucun investisseur ne s'engageait dans du travail physique ; au contraire, « ils suivent l'ensemble des activités qui se déroulent et s'occupent d'autres choses telles que l'achat du bois ».

La manière dont ces entreprises modernes fonctionnent est donc assez différente du système traditionnel. Tout d'abord, comme mentionné plus haut, les investisseurs doivent payer une cotisation élevée pour rejoindre la coopérative. Cela rend l'accès au four moderne très exclusif : en aucune manière les entrepreneurs locaux ne peuvent « louer » le four pour cuire

³⁷ JEFREMOVAS, V., *op. cit.*, p. 44.

leurs propres briques. Selon un interviewé, « la construction de nos fours traditionnels était notre affaire, tandis que la construction d'un four moderne exige l'implication d'un technicien ». Un autre ajouta que « avant, nous cuisions les briques nous-mêmes, mais à présent nous devons travailler au profit des autres » (lieu B, 2011).

Deuxièmement, les fours modernes requièrent bien moins de travailleurs que les fours traditionnels, fournissant dès lors moins d'opportunités d'emploi. De plus, les salaires sont relativement plus bas que ceux gagnés dans la production traditionnelle de briques et tuiles. Malgré la formalisation du secteur, les travailleurs sont encore engagés sur une base temporaire et sans contrats formels ou provisions de sécurité sociale. Le tableau 1 plus haut montre les salaires des quatre catégories de travail dans la production moderne de briques et tuiles, et les compare avec les salaires gagnés dans la production traditionnelle de briques et tuiles. Les salaires de toutes les catégories de travail dans la fabrication moderne en 2011 n'ont guère augmenté ou sont restés constants en comparaison avec les salaires dans la fabrication artisanale en 2005, et cela malgré une augmentation de 55 % dans l'indice des prix à la consommation entre 2005 et 2011 (voir tableau 1).

Troisièmement, les liens entre les investisseurs externes et le tissu social local sont limités, dès lors de nombreux travailleurs engagés proviennent de la même zone que l'investisseur. Comme l'un de nos interviewés observait : « Dans le passé, nous étions payés quotidiennement. À présent, les gens ont passé deux ans sans travailler. C'est réellement une grande perte. Et quand un investisseur arrive, il apporte sa propre force de travail pour produire les briques. Nous, les locaux, nous devenons chaque fois plus pauvres. Avant, nous étions accompagnés d'experts et nous produisions des briques. Les gens pouvaient acheter du bétail. Mais à présent, il y a une coopérative qui a une force de travail permanente pendant la saison des briques » (lieu A, 2011). Dans le lieu A, beaucoup de ces travailleurs migrants viennent de Ruhengeri et restent le temps de la saison de production des briques.

3.3. Les briques et les tuiles comme ferment d'interdépendances socioéconomiques et de nouvelles familles

Les conséquences de l'implosion du secteur traditionnel de briques et tuiles vont au-delà de l'impact négatif immédiat sur les opportunités d'emploi au niveau local. Cela a mené en effet à la déconstruction d'un système complexe d'interdépendances socioéconomiques, qui fournissait des opportunités de mobilité sociale ascendante à des couches socioéconomiques plus basses. Le tableau 2 présente les caractéristiques de six catégories socioéconomiques différentes que l'on peut trouver en milieu rural. Chacune de ces catégories jouait un rôle spécifique dans la production artisanale de briques et tuiles.

On trouvait le plus souvent les entrepreneurs parmi les *abakungu* (qui prirent le rôle d'investisseurs à large échelle) et les *abakene bifashije* (qui investissaient à une plus petite échelle). Tandis que les *abakungu* s'engageaient rarement eux-mêmes dans du travail physique, et dépendaient principalement de l'embauche de travailleurs, les *abakene bifashije* travaillaient plutôt dans des groupes avec des amis ou avec quelques ouvriers. Les plus souvent, les maçons employés par les *abakungu* appartenaient à la catégorie des *abakene bifashije*. De plus, les *abakene* et les *abakene nyakujya* travaillaient principalement comme des ouvriers, produisant des briques, cuisant ou démantelant les fours, ou transportant les briques (le transport est un travail réalisé principalement par des jeunes). La production de briques leur fournissait des emplois non agricoles des plus nécessaires. Beaucoup de *abakene* se concentraient sur des activités agricoles pendant la saison des pluies, et la production de briques leur fournissait une source alternative de revenu pendant la saison sèche. Les *abakene nyakujya*, cependant, ne possédaient généralement que peu ou pas de terres cultivables et continuaient donc à travailler dans la production de briques pendant la saison des pluies (par exemple, en démantelant des fours après cuisson ou en chargeant des camions de briques). La production de briques leur fournissait une source alternative d'emploi par rapport à l'option peu favorable de travailler comme ouvrier agricole mal payé ou d'être sans emploi en l'absence d'opportunités d'emploi non agricole.

Les revenus extras dérivés de la production de briques et tuiles avaient – avant l'interdiction des fours traditionnels – également un impact positif sur les opportunités d'emploi dans d'autres secteurs. Tout d'abord, la concurrence pour trouver des emplois convenables non seulement a amené des salaires plus élevés dans la production de briques et tuiles mais a permis d'améliorer également les salaires dans d'autres activités non agricoles. De plus, les personnes actives dans la production de briques et tuiles avaient souvent les moyens d'engager de la main-d'œuvre additionnelle pour les aider dans leurs champs pendant la saison des pluies, augmentant encore les opportunités d'emploi et améliorant les salaires des ouvriers agricoles. Ensuite, l'argent produit à travers la production de briques était généralement dépensé localement, aidant donc à promouvoir la croissance dans d'autres secteurs. Les petits commerces locaux, tels que des petits bars et des magasins, commencèrent à fleurir dans la mesure où les gens avaient des revenus additionnels qu'ils pouvaient dépenser dans des items « de luxe ». Les gens étaient également capables d'investir dans une meilleure habitation, ce qui offrait des opportunités de revenu pour les charpentiers et autres artisans.

Tableau 2 : Rôles des diverses catégories socioéconomiques dans la production de briques et tuiles

CARACTÉRISTIQUES	RÔLE
<p><i>abakire très riches</i> Riches en termes de terre, d'animaux, de revenu monétaire (issu du commerce ou de l'emploi rémunéré comme fonctionnaires), d'épargne dans des banques officielles ; leur prospérité les pousse souvent à migrer vers les centres urbains.</p>	<p>Les seuls à avoir la capacité financière d'acheter leur participation à la coopérative qui opère avec un four moderne.</p>
<p><i>abakungu riches</i> Riches en termes de sécurité alimentaire, possèdent de grandes fermes (souvent avec des bananeraies ou café et/ou des forêts) ayant des sols riches, quelques animaux, assez de nourriture ; emploient des gens dans leurs fermes ; ont parfois accès à un emploi rémunéré (à plus haute qualification) ; ont de l'épargne.</p>	<p>Ils étaient généralement des investisseurs à large échelle dans la production de briques et tuiles traditionnelle ; ils contrôlaient souvent l'accès aux terres argileuses dans le lieu A. Ils avaient souvent le rôle de « purs investisseurs », et ne travaillaient pas avec leurs employés.</p>
<p><i>abakene bifashije non pauvres</i> Leur situation est convenable, avec un peu plus de terre que la moyenne, quelques animaux ; au-delà de la production de subsistance, ils ont un petit revenu pour satisfaire quelques autres besoins (par exemple, les frais d'inscription à l'école de leurs enfants).</p>	<p>Ils étaient généralement des investisseurs à petite échelle dans la production de briques et tuiles traditionnelle, souvent aidés par quelques ouvriers. La plupart des <i>maçons</i> (« constructeurs de fours » qualifiés, employés par des <i>abakungu</i>) appartenaient à cette catégorie.</p>
<p><i>abakene pauvres</i> Pauvres, avec de la terre pour produire la nourriture de leur propre famille mais pas de surplus destiné à la vente sur le marché ; ils travaillent souvent pour d'autres et n'ont pas d'épargne.</p>	<p>Ils travaillaient généralement comme main-d'œuvre dans la production de briques et tuiles (ou comme <i>aide-maçon</i>). Quelques-uns louaient des fours avec quelques amis pour travailler « pour leur propre compte ».</p>
<p><i>abakene nyakujya / abatindi vulnérables</i> Très pauvres, ils vivent du travail sur les terres d'autres personnes, ont très peu de terre avec de faibles récoltes, pas d'animaux, pas d'accès aux soins de santé ou à l'école.</p>	<p>Ils avaient généralement des conditions de vie décentes dans le secteur des briques, travaillaient comme une main-d'œuvre peu qualifiée, transporteurs (surtout les jeunes) ou producteurs de briques, et gagnaient des salaires deux fois supérieurs à ce que ce qu'ils auraient gagné comme ouvriers agricoles.</p>
<p><i>abatindi nyakujya très vulnérables</i> Misérables, mendient pour leurs moyens d'existence, n'ont pas de terre, pas d'animaux, vivent en travaillant sur les terres des autres, mais pas très compétents en termes de travail ; sont non respectés et discriminés.</p>	<p>Rarement physiquement capables de travailler dans le secteur de la brique.</p>

Sources : Gouvernement du Rwanda, 2001, pour la première colonne ; recherche de Ansoms et Murison effectuée en 2011 pour la dernière colonne.

Après l'interdiction de la production traditionnelle de briques et tuiles, les gens ont mentionné l'implosion complète de l'économie locale. Un de nos interviewés dans le lieu A, qui était auparavant un petit investisseur dans la production de briques, a décrit comment il essaya de devenir menuisier après l'interdiction : « J'ai perdu toute la clientèle. Nous travaillons moins maintenant que la production de briques s'est arrêtée, voire toutes les activités ont cessé. Dans le passé, tout le monde avait de l'argent, mais maintenant chacun est sans emploi. C'est pourquoi vous voyez un tas de personnes s'asseyant dehors, attendant on ne sait quoi. Vraiment, depuis notre enfance, c'était l'activité de production de briques que nous connaissions. Après que cela s'arrêta, un tas de choses s'arrêtèrent. Il y a aussi des bars et des magasins qui fermèrent » (lieu A, 2007). À une autre occasion, à la fin d'une journée entière d'entretiens dans le lieu B, les gens interviewés parlaient nostalgiquement du passé, lorsque leur village avait un centre plein de bars et de vie. Une personne dit que « les propriétaires des magasins vendaient beaucoup à ce moment-là [quand la production de briques et tuiles était encore autorisée], maintenant il fait froid en soirée ». Un autre ajouta : « Tu pouvais trouver facilement à ce moment-là des brochettes et de la bière de banane, et tout serait vendu la même soirée ». En effet, à la fin de la journée, le centre avec tous ses magasins et bars fermés donnait l'impression d'une petite ville fantôme (lieu B, 2011).

Finalement, l'arrêt de la production de briques et de tuiles mena également à une hausse du prix des tuiles. Des fluctuations dans le prix des briques ont moins d'impact sur les moyens d'existence locaux dans les zones rurales. La plupart des maisons sont faites de briques en adobe qui peuvent être produites et séchées localement. Seules quelques personnes (*abakungu* ou *abakire*) sont capables de construire des maisons avec des briques cuites. Le prix plus élevé des tuiles est bien plus problématique. Au moment de notre recherche, en 2011, chaque tuile coûtait 40 FRW. Bien que nous n'ayons pas les prix pour les années précédentes, les interviewés étaient d'accord pour dire que le coût des tuiles avait augmenté drastiquement juste en quelques années. Sommers et Uvin³⁸ ont mentionné la même tendance pendant leur recherche de terrain de 2006 et 2007. Les gens n'avaient que quelques options pour les types de toitures utilisées pour leurs maisons. Dans le passé, les personnes très pauvres (*abatindi* et *abatindi nyakujya*) couvraient leur maison avec des feuilles de bananiers. Cependant, le gouvernement rwandais ne le permet plus car cela entre en conflit avec l'image qu'il entend projeter d'un pays « qui n'est plus pauvre ». Ces dernières années, des toits faits de feuilles de bananiers ont soit été remplacés à l'aide de travail communal coordonné par les autorités locales, ou ont été détruits. À part les tuiles, la seule autre option est la tôle ondulée qui, cependant, n'est pas toujours facilement disponible localement.

³⁸ SOMMERS, M., UVIN, P., *Youth in Rwanda and Burundi: Contrasting Visions*, Special Report, Washington, D.C., United States Institute of Peace, 2011.

De plus, elle doit être achetée en une pièce, ce qui signifie que la dépense doit être faite d'un coup. Lorsque les personnes utilisent des tuiles, elles peuvent les acheter sur une période plus longue, les ajoutant au fur et à mesure à la toiture. Les tuiles restent donc la principale toiture utilisée dans les deux lieux étudiés. Le prix plus élevé des tuiles a diminué les chances des jeunes gens de construire leur propre maison et de la couvrir.

Cet objectif est davantage compliqué par la politique de « villagisation » du gouvernement rwandais. Cette politique a été à l'origine introduite juste après la guerre pour réinstaller les ménages réfugiés et, plus tard, plus intensément dans la partie est du pays pour regrouper la population existante. Les gens étaient obligés de détruire leurs maisons et de déménager, souvent dans des maisons ou des abris de qualité inférieure. Plusieurs auteurs ont analysé l'effet pervers de cette politique sur les moyens d'existence et les relations sociales au niveau local.³⁹ Les deux lieux étudiés dans cet article n'ont pas été affectés par cette première vague de la politique de « villagisation ». Plus récemment, la politique de centralisation continue, de manière moins radicale cependant, et a affecté les deux lieux. Des ménages nouvellement installés – de nouveaux ménages ou des couples nouvellement mariés – sont obligés de s'installer dans des groupements d'habitations au sein de zones spécifiquement désignées dans chaque *cellule*. Cependant, une large proportion de la jeunesse rurale ne peut se permettre le coût de la terre dans ces zones spécifiques de même que les coûts de construction d'une maison.

Comme souligné par Sommers et Uvin : « Imposer des standards dans la construction d'une maison *umudugudu* fait en sorte qu'achever une maison soit virtuellement impossible pour presque tous les jeunes hommes pauvres du Rwanda rural »⁴⁰. Les auteurs racontent que les jeunes hommes et femmes tentent d'épargner autant que possible pour acheter des tuiles pour le toit, ajoutant : « Ce qui est frappant dans cette situation est le nombre important de jeunes hommes dans le Rwanda rural qui mentionnent savoir qu'ils ne pourront sans doute jamais terminer un toit pour leur maison au cours de leur vie. Faire un toit pour une maison peut prendre 600 à 800 briques. Vu leur âge et les taux d'accumulation, beaucoup de jeunes interviewés ne pourront pas rassembler beaucoup plus que la moitié des tuiles nécessaires pour faire un

³⁹ HUMAN RIGHTS WATCH, *Uprooting the Rural Poor in Rwanda*, New York, Human Rights Watch, 2001 ; LEEGWATER, M., "Sharing Scarcity: Issues of Land Tenure in South-east Rwanda", in ANSOMS, A., MARYSSE, S. (eds.), *Natural Resources and Local Livelihoods in the Great Lakes Region: A Political Economy Perspective*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2011, pp. 104-122 ; NEWBURY, C., "High Modernism and the Ground Level: The Imidugudu Policy in Rwanda", in STRAUS, S., WALDORF, L. (eds.), *Remaking Rwanda: State Building and Human Rights after Mass Violence*, Madison, University of Wisconsin Press, 2011, pp. 223-239 ; VAN HOYWEGHEN, S., "The urgency of land and agrarian reform in Rwanda", *African Affairs*, vol. 98, no. 392, 1999, pp. 353-372.

⁴⁰ SOMMERS, M., UVIN, P., *op. cit.*, p. 3.

toit au long de toute leur vie de travail »⁴¹.

Notre propre recherche a révélé les mêmes récits de situation désespérée de jeunes gens. Beaucoup de jeunes hommes sont obligés de rester avec leurs parents, et ne peuvent vivre indépendamment comme des adultes parce qu'ils ne parviennent pas à trouver un emploi productif, à générer un revenu et à se payer une maison. Ceux qui ont quelques moyens louent une maison, mais le loyer mensuel pour une maison de deux chambres peut facilement s'élever à 7 000 FRW (lieu A, 2011). D'autres se marient de manière « clandestine » : un jeune couple, par exemple, occupe la cuisine de la maison parentale du garçon (généralement un bâtiment séparé, comme requis par la politique d'habitation actuelle), sans en demander la permission aux parents. D'autres encore, dont les compagnes tombaient enceintes, déménageaient vers une autre région, honteux de n'être point capable de construire une maison. Ce problème est étroitement lié à un nombre croissant de jeunes femmes non mariées ayant des enfants (lieux A et B, 2011⁴²). Les jeunes se sentent de manière croissante frustrés par le contraste entre ce qu'ils perçoivent comme des échecs personnels et l'image entretenue par le gouvernement d'un Rwanda exemple de réussite du point de vue du développement.

Certaines personnes en sont devenues si désespérées qu'elles ont commencé à produire des briques et des tuiles à la maison, comme mentionné dans plusieurs interviews dans le lieu B. Apparemment, les gens ont développé un système où un four de très petite taille peut être caché dans l'enclos, et parfois jusque dans la maison elle-même. Les entretiens révèlent que certaines personnes cuisaient même des tuiles près de leurs lits. Outre le danger d'incendie, il y a d'autres aspects très risqués à cette pratique. Le premier problème est d'acheminer les briques non cuites à la maison. Ceux qui se risquent à cette pratique sont appelés *abanyagisasu*, c'est-à-dire « ceux qui transportent des grenades sur leur dos ». Ensuite, il y a le problème de devoir cuire les briques en secret. Beaucoup de fumée se dégage au début du processus de cuisson. Afin d'éviter que les autorités ne remarquent la fumée, la cuisson doit être faite pendant la nuit. Les gens doivent alors éviter de « sentir comme des fours » le lendemain car cela risquerait de révéler leur activité clandestine. En outre, certains tentent de vendre les briques et tuiles produites. Cela doit se faire la nuit, les camions venant chercher les produits après le coucher du soleil. À chacune de ces étapes, il y a le risque évident d'être pris. Il est bien entendu très difficile de cacher cette activité aux voisins directs et au chef *umudugudu*, dans la mesure où de la fumée s'échappe de la maison et où des voitures tournent autour la nuit. L'un de nos interviewés était le chef de village du lieu B depuis 2008. Il admit qu'il savait souvent qui cuisait des briques à la maison. Les gens l'auraient payé 1 000 FRW afin

⁴¹ *Ibidem*, p. 4.

⁴² SOMMERS, M., *op. cit.*

de ne pas être dénoncés. Il ajouta « Je lui ai juste dit de stopper cette activité – comment pourrais-je dénoncer un frère ? ». Dans la plupart des cas, les gens se faisaient prendre par la police ou les forces de défense locales. Mais, même alors, il semblait possible de négocier et de soudoyer. L'amende était d'environ 5 000 FRW, « si tu veux éviter d'être signalé aux instances juridiques officielles » (lieu B, 2011). Certaines personnes furent jetées en prison. Apparemment, les villageois étaient chaque fois moins enclins à entreprendre cette activité illégale dans la mesure où la probabilité d'être pris s'est accrue avec le temps. Un interviewé mentionna : « Si tu t'engages maintenant dans l'activité de cuisson clandestinement, tu seras pris par les autorités parce que tu vis avec tes voisins. Tu seras alors emprisonné, tes enfants vont manquer l'école et d'alimentation. Nous préférons ne pas prendre le risque ». Une autre personne ajouta que ceux qui entreprenaient encore cette activité le faisaient par désespoir pour « ne pas devenir un voleur » (lieu B, 2011).

La disparition soudaine et radicale de la production traditionnelle de briques et tuiles a eu des effets pervers en termes de moyens d'existence locaux. L'accès à l'emploi non agricole a fortement diminué, non seulement dans la production de briques et tuiles, mais aussi dans d'autres secteurs qui florissaient parce que la production de briques et tuiles permettait de plus hauts standards de vie. Les interdépendances économiques ont implosé, ce qui empêche les opportunités de mobilité sociale ascendante pour les couches socioéconomiques pauvres. De plus, les gens sentent que la cohésion sociale s'est érodée. Le fait que de nouveaux investisseurs viennent souvent de l'extérieur et sont rarement impliqués dans la vie sociale locale, les rend moins sensibles aux conditions de vie locale. Ils embauchent souvent du travail migrant. Enfin, et de manière peut-être plus problématique, les perspectives pour les jeunes sont devenues sombres avec la disparition de la production traditionnelle de briques et tuiles. Dans un contexte de rareté croissante de la terre, ils savent souvent qu'ils n'auront pas suffisamment de terre pour nourrir une famille. En même temps, ils ont très peu d'options d'emploi en dehors du secteur agricole. De plus, ils sont confrontés à des régulations strictes en matière d'habitation qui compliquent leur transition vers l'âge adulte et leur capacité d'établir leur propre famille. En conséquence, ils sont de manière croissante frustrés, en colère et désespérés.

4. CONCLUSION

Le focus unique du Rwanda sur un modèle de croissance basé sur des investissements à large échelle – imitant Singapour et supervisé par le *Rwandan Development Board* – est accompagné d'une mise à mal des activités entrepreneuriales au niveau local, principalement informelles. L'agenda de politiques publiques néolibéral du gouvernement du Rwanda a pour objectif

un maximum de croissance macroéconomique mais prête très peu attention à la manière dont cette croissance est redistribuée et même partagée au sein de sa population pauvre.

Les déficiences du modèle actuel de croissance sont inquiétantes. Les perspectives déjà maussades imposées par une rareté croissante de la terre et une plus grande concentration dans le secteur agricole sont aggravées par le déclin des opportunités d'emploi dans le secteur informel non agricole, rural et même urbain. En même temps, les opportunités d'emploi dans le secteur formel demeurent limitées ; en effet, ce secteur n'est pas capable d'absorber convenablement l'excès de force de travail. La jeunesse pauvre, sans accès à une éducation avancée et à la terre, se sent de plus en plus bloquée et exclue des opportunités de mobilité sociale ascendante. De plus, la dichotomie constante entre le désespoir de ces groupes sur le terrain et les histoires de succès national exacerbe les tensions sociales. La stabilité du Rwanda et son futur comme pays ne dépendra pas uniquement de sa croissance économique continue ; le pays doit surtout assurer des opportunités économiques pour ses jeunes. Le secteur informel non agricole pourrait et devrait être autorisé à jouer un rôle crucial à cet égard, et le gouvernement du Rwanda devrait concevoir des stratégies pour inclure et soutenir ce secteur opérant au niveau micro et à celui des ménages, plutôt que de le saboter au nom de la croissance du secteur formel. Les partenaires de développement devraient prendre note de ces enjeux et conseiller en conséquence ceux qui sont au pouvoir. Après tout, nous supposons qu'ils travaillent dans ce pays non seulement pour le gouvernement, mais aussi pour tous les Rwandais, en cela inclut les pauvres et les très pauvres.

Louvain-la-Neuve, juin 2014

